

DÉLIBÉRATION N°DL20230034 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/03/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Gilles GRECO ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h26) , M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Francis NGOH NGANDO

Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 20h26)

M Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2023 À L'ASSOCIATION DE COMMERÇANTS ET D'ARTISANS « CARRÉMENT SAINT-CHAMOND » DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2023

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond a pour objectif de redynamiser le secteur du fond de vallée dans le cadre d'un projet intégré de développement. Ce projet s'articule autour de trois grands axes :

- Urbanisme et habitat,
- Commerce et économie,
- Développement social et démocratie de proximité.

La stratégie développée permet de reconquérir les friches, notamment les friches commerciales, et de redonner une attractivité résidentielle et économique au centre-ville. Le commerce est un des éléments de la couture urbaine avec le cœur de ville et l'objectif est d'ancrer durablement le développement commercial dans la stratégie de la ville. Le tissu des commerces et de l'artisanat est un facteur décisif d'un développement harmonieux du territoire. L'animation suscitée, l'emploi créé, les services proposés aux entreprises sont autant d'éléments déterminants dans la vie et le développement de la ville. Ainsi, la collectivité développe une stratégie pour restaurer, préserver et développer les commerces, proposer une offre innovante et lutter contre le mitage commercial.

Ces différentes ambitions ont été partagées entre la ville de Saint-Chamond, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la CMA de la Loire à l'occasion d'un rapport mené en 2014 sur la préservation de la diversité et de l'attractivité commerciale de Saint-Chamond. Ce travail collectif a notamment conduit à l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat en 2015.

Cette coopération a également été formalisée dans le cadre du dossier de demande de subvention au titre du FISAC pour l'opération collective du centre-ville de Saint-Chamond déposé auprès de l'Etat en février 2016. La signature de la convention cadre de cette opération en date du 11 juin 2017 est venue réaffirmer l'engagement de la ville et des chambres consulaires. Un avenant à la convention cadre FISAC a été effectué afin d'étendre ce dispositif à une année supplémentaire, soit une date de clôture repoussée au 13 février 2021, au lieu du 13 février 2020 initialement prévue.

De plus, afin de travailler de manière efficiente et partenariale une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (2018-2020) avaient été signée entre d'une part l'association des commerçants et artisans de Saint-Chamond « Carrément Saint-Chamond » et d'autre part La Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire et la commune de Saint-Chamond.

Dans le cadre de la poursuite et du déploiement de cette dynamique partenariale au service d'objectifs communs, cette « convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens » a été renouvelée en 2021 avec les différents partenaires signataires pour une période de trois ans (2021-2023). Il a été proposé d'ajouter à cette convention un « plan d'actions triennal (2021-2023) » afin d'apporter une dimension davantage opérationnelle.

Le renouvellement de cette convention ainsi que ce plan d'actions proposés sont le fruit d'un travail de concertation partenarial mené lors des comités de suivi trimestriels de cette convention.

Dans le cadre de ces réunions partenariales, « Carrément Saint-Chamond » a informé les différentes parties de la mise en place de différentes commissions, et notamment d'une « Commission animations » depuis début 2022, avec l'organisation d'animations ayant d'ores et déjà rencontré un franc succès tant de la part du public que des commerçants participants. Par ailleurs, lors de l'Assemblée Générale de l'association le 11 mai 2022, de nouveaux membres ont intégré le Bureau de l'association, occasionnant un renouvellement partiel de celui-ci.

Par conséquent, malgré la complexité du contexte actuel, cela témoigne de l'investissement des commerçants et de leur volonté d'agir pour promouvoir l'attractivité commerciale et artisanale de la commune.

Dans la perspective d'encourager cette dynamique proactive de l'association,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **de renouveler** la subvention annuelle de 30 000 € prévue par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (2021-2023) pour l'année 2023,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, chapitre 67,
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, afin de signer tout document nécessaire à la mise en application des mesures proposées ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/03/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



Date de mise en ligne 6 avril 2023

ID : 042-214202079-20230327-DL20230034-DE